N° 2015/074/1.5 **Feuillet n° 084**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort Pôle des Services Publics 58 Ave Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil quinze, le 8 septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 31 août 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**54**
Votants :	**58**
Pour :	**54**
Contre :	**1**
Abstention :	**3**

PRÉSENTS :

Titulaires *:*

Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants *:* Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Gérard VENARD représente Bernadette MERLIN, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Aimé LATOUR représente Serge PEDENON, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Francis AUMETTRE, Serge PÉDENON, Camille GERAUD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Participation au financement de la Résidence Habitat Jeunes dans le cadre du Pays Périgord Noir

Le projet de résidence habitat jeune s'inscrit dans le cadre d'une politique territoriale "logement" dont l'objectif est de faciliter l'accès à formation et à l'emploi. La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur trois volets :

- la bourse du logement en ligne qui sera créée début 2016 (PPN/ MDE / Mission Locale)
- la résidence habitat jeunes de 45 lits à Sarlat mi-2017 avec statut foyer jeunes travailleurs +APL
- un foyer soleil mobilisant 15 logements du parc public (collectivités et FILM) en secteur rural selon les besoins (résidence hors murs), à compter de 2018

La définition de ce projet est issue de l'étude du CREHAM qui a démontré un besoin à l'année de 40 lits pour favoriser le développement de la formation professionnelle et loger des saisonniers (été).
Le coût du projet de Résidence Habitat Jeunes est de 2 500 000 Euros.
Le projet sera porté par la Communauté de Communes Sarlat- Périgord Noir en attendant que le Pays admette la forme juridique d'un syndicat.
Ce projet a été inclus dans la candidature LEADER du territoire : il constitue l'investissement structurant de la programmation 2015- 2020 et répond aux exigences décrites par l'autorité de gestion.
Le projet de RHJ élaboré par l'ATD comprend 38 chambres (45 lits).
La gestion du FJT et l'animation socioéducative seront assurées par la MDEPN.
A noter que, pour la période 2013/2014, 42 apprentis ont été accueillis dans une entreprise située sur le territoire de la CCTPNTH (cf.étude CREHAM).

Plan de financement — Résidence Habitat Jeunes			
Financements sollicités	Montant	Taux	Situation
Etat / PIA-CDC	800	32,00%	Accord par courrier
Conseil régional	440	17,60%	Accord par courrier
Conseil général	225	9,00%	Accord par courrier
CAF Dordogne	150	6,00%	A déposer
LEADER PN	350	14,00%	A déposer
Emprunt des 6 CC du pays	250	10,00%	En cours de délibération des communautés
emprunt PLAI	285	11,40%	Accord de principe de la CDC
Total budget	**2 500**	**100,00%**	

Emprunt à charge des collectivités = 250 000 Euros sur 15 ans
=> 0,28€ / habitant / an sur 15 ans

Considérant la nécessité de mener un politique logement en faveur des jeunes à l'échelle du Pays qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement territorial du PN, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité :

- **APPROUVENT** les composantes majeures de la politique logement en faveur des jeunes : Résidence Habitat Jeunes — 45 lits (2017), bourse du logement (2016) et foyer soleil de 15 lits sur l'ensemble du territoire (2018) ;
- **APPROUVENT** la contribution financière annuelle de la Communauté de Communes qui s'élève à 0,28€ / habitant / an sur 15 ans à compter de 2017 ;
- **VALIDENT** le fait que la CC Sarlat- PN porte le projet dans l'attente que le Pays admette la forme juridique d'un syndicat mixte ;
- **DISENT** que cette contribution pourrait être conditionnée à la participation dans les mêmes conditions financières des Communautés de Communes du Pays du Périgord Noir, ou du Pays du Périgord Noir s'il venait à porter l'opération, conformément à la décision prise par le dernier Conseil d'Administration du Pays :
  - A la mise en place à Terrasson, au sein de la pépinière des métiers, de « l'espace de formation aux métiers de l'industrie »,
  - A l'aménagement au sein de la pépinière des métiers de « la maison des apprentis et des saisonniers ».
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire ;

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 09/09/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150908-DE2015074bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2015
Publication : 10/09/2015